

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 015-6968/19/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain du Pays de Martigues pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier de Mas de Pouane de la ville de Martigues - Approbation d'une convention

MET 19/12496/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le quartier de Mas de Pouane a été retenu comme quartier prioritaire d'intérêt régional. L'opération de renouvellement urbain consistera en la réalisation d'un programme global de réhabilitation du cadre bâti ainsi que de l'ensemble des espaces extérieurs afin de requalifier ce quartier d'habitat social.

Les études du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain du pays de Martigues ont permis de définir le programme urbain adapté au quartier de Mas de Pouane.

Dans le cadre de sa politique Habitat et Politique de la Ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend favoriser le désenclavement du quartier Mas de Pouane en le reliant à la ville et au territoire, en favorisant la mixité fonctionnelle et sa dynamique économique, en améliorant l'attractivité et la qualité de vie et en repensant le tissu urbain existant.

L'amélioration de l'attractivité et de la qualité de vie est axée sur la réhabilitation du parc existant, l'amélioration de la gestion de la collecte des ordures ménagères et la requalification des espaces extérieurs, la résidentialisation des espaces en pied d'immeuble et la création d'un parc urbain en centre de quartier « Central Park ».

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

La Métropole a présenté lors du comité d'engagement du 6 février 2019 dans sa partie 4 « Etat d'avancement et perspectives par territoire » une opération de pré-conventionnement relative à l'aménagement des espaces extérieurs de Mas de Pouane.

Faisant l'objet d'une opération globale, la première phase des travaux consiste en la création d'un espace central dit « Central Park ».

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 274 543,71 euros à la ville de Martigues, représentant 20% du coût total de l'opération s'élevant à 1 372 718,54 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le rapport de présentation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité d'engagement ANRU du 6 février 2019 présentant une opération de pré-conventionnement relative à l'aménagement des espaces extérieurs de Mas de Pouane ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 17 octobre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier de Mas de Pouane de la ville de Martigues.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant total de 274 543,71 euros à la ville de Martigues.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'attribution de subvention d'investissement ci-annexée à conclure avec la ville de Martigues.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, sur la ligne opération n° 2016610800 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays de Martigues.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS